

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Convocation adressée le 10 juin 2021

Compte rendu affiché le 25 juin 2021

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de juin, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 juin 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Tristan DEBRAY, Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Yves BEN ITAH à Richard MARION
Corinne SUBAI à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

Nathalie PERRIN-GILBERT souligne que ce comité syndical clôt cette première année de mandat. Elle remercie les membres pour leur implication au comité syndical et dans les diverses instances. Elle souligne également que cette année a été complexe et éprouvante pour les étudiants, les enseignants et les équipes du conservatoire. Elle remercie l'ensemble des équipes pour leur implication.

Elle informe également le comité syndical du renouvellement de la direction générale du conservatoire et remercie Alain Jacquon pour la qualité du service rendu au sein de l'établissement. L'offre d'emploi a été publiée afin d'assurer sa succession qui pourrait intervenir en octobre ou novembre prochains.

Ludovic VERNU a été recruté en remplacement de Cécile RICHARD au service de développement culturel et prendra son poste le 23 août prochain. Un/une directeur/directrice des ressources humaines sera recruté(e) prochainement et viendra compléter le pôle de direction.

Patrick ODIARD salue le travail accompli par Alain JACQUON et le remercie.

Richard MARION souligne l'engagement fort et constant d'Alain JACQUON pour le conservatoire et le remercie.

1. Modalités de fonctionnement du comité syndical

Cette délibération, similaire à celle présentée lors du comité syndical du 31 mars dernier, est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PEDAGOGIE

3. Convention de partenariat avec l'Université Lyon 1 : Artistes de Haut Niveau

Alain JACQUON introduit ce rapport. Il indique que nombre de partenariats sont en œuvre depuis quelques années avec les différentes Universités de Lyon (Lyon 3 ; licence théâtre ; Lyon 2 : licence musicologie ; Lyon 1 : scientifique et musique). Le partenariat présenté avec l'Université Lyon 1 poursuit l'objectif d'accompagner des étudiants pour leur double cursus dans les deux structures.

Didier LEBASTARD précise qu'une dizaine d'étudiants en études scientifiques sont concernés. Une commission d'admission se réunit en début d'année. Ce partenariat permet aux étudiants de suivre un double parcours.

Il promeut également la diffusion des activités du Conservatoire au sein du théâtre « Astrée » qui est mis à disposition du conservatoire pour les concerts et des représentations chorégraphiques.

Didier LEBASTARD évoque aussi d'autres partenariats : le partenariat avec l'INSA. L'école d'ingénieur finance la scolarité de ses étudiants inscrits également au Conservatoire. Le partenariat avec Lyon 2 porte sur la licence musicologie. Une nouvelle convention sera présentée dans le cadre du renouvellement de leur accréditation.

Est également poursuivi l'ouverture du Conservatoire aux étudiants Erasmus.

Stéphanie LEGER demande le niveau des étudiants concernés.

Didier LEBASTARD lui répond que les étudiants de Lyon 1 sont en licence scientifique et en 3^{ème} cycle ou parcours préparatoire à l'enseignement supérieur au conservatoire.

Les pratiques continuées permettent d'accueillir des étudiants dans les pratiques d'ensembles du conservatoire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

4. Décision modificative n° 2

Olivier CROUZET précise qu'il s'agit d'une décision modificative prévisionnelle. Elle fait suite à la délibération de mars dernier qui a approuvé le principe d'une compensation tarifaire auprès des familles en fonction du degré de dégradation des enseignements sur l'année 2020-2021.

Le montant de compensation a été estimé à hauteur de 250 000 €. Mais il est proposé une écriture complémentaire afin de prévoir 10 000 € supplémentaires dans le cas où la somme de 250 000 € serait insuffisante.

A ce jour, le taux de retour est d'environ 1.000 dossiers, dont 500 sont traités aujourd'hui, soit un total de compensation de 55.000 €.

Nathalie PERRIN-GILBERT souligne que la mesure a répondu à un besoin et une attente des familles.

Richard MARION rappelle aussi le sens collectif donné à cette mesure qui propose aux familles ce remboursement partiel, en considérant la situation particulière de l'année, et en donnant la possibilité aux familles qui souhaiteraient soutenir le conservatoire de ne pas demander le remboursement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Délibération subvention Académie internationale d'été de Lyon

Alain JACQUON indique que le maintien de l'Académie pour cette année se résume à l'organisation d'un concert qui permettra de maintenir la présence sur la scène lyonnaise de cet évènement.

La subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de 5.000 € visera à financer cet évènement musical à l'Hôtel de Ville durant la période initialement dédiée à la tenue de l'Académie 2021.

Patrick ODIARD dit que le prochain conseil d'administration de l'académie définira les modalités d'organisation de cet évènement et décidera de l'avenir de l'Académie.

Il remercie Alain JACQUON.

Patrick ODIARD, président et Luc SEGUIN, membres de l'Académie déclarent ne pas prendre part au vote de ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

6. Adhésion au Pass culture

Alain CROUZET présente le dispositif mis en place par le Ministère de la Culture auprès des jeunes âgés de 18 ans. Il vise à permettre aux jeunes d'avoir accès à une application sur laquelle ils disposent d'une somme de 300 € valable deux ans.

Il est proposé aux collectivités d'adhérer à ce dispositif visant à la promotion et à la valorisation de la culture auprès du jeune public.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Protocole transactionnel Rhonis

Nathalie PERRIN-GILBERT rappelle les faits concernant le différend qui oppose le conservatoire et la société Rhonis et qui porte sur le montant facturé au conservatoire par cette société (4.873,75 € HT).

Les parties ont souhaité se rapprocher afin de formaliser un accord amiable afin de sortir d'une procédure contentieuse. Un protocole transactionnel est proposé qui prévoit le versement de la somme de 2.000 € TTC par le conservatoire à la société Rhonis.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des emplois

Musique actuelle : Au vu de l'évolution nécessaire de ce département, et à l'occasion du départ à la retraite d'un agent, il est proposé de créer deux emplois d'enseignants sur les spécialités de voix et de musique amplifiée, spécialités dont on ne dispose pas dans ce département actuellement.

Conseiller aux études musique :

Au vu des évolutions des emplois de conseillers pédagogiques dans le contexte national, et à l'instar du poste de conseiller aux études d'éducation artistique, il est proposé d'ajuster l'emploi de conseiller aux études musique ouvert actuellement au cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique, en l'ouvrant également au cadre d'emplois d'attaché de la filière administrative. Cet ajustement est justifié au regard des missions d'organisation, de management tant en terme pédagogique qu'administrative.

Pôle régie : création d'un poste permanent, à temps complet, d'assistant régisseur polyvalent.

Pôle vie scolaire : ajustement d'un poste d'assistant de vie scolaire à 20h pour répondre à l'évolution des horaires d'ouverture et de présence au sein de l'antenne de la Guillotière.

Direction : création d'une nouvelle direction au sein de l'organigramme de l'établissement avec la création du poste de direction des ressources humaines.

Direction générale : ajustement du poste de direction générale, lequel peut être pourvu par des contractuels.

Nathalie PERRIN-GILBERT rappelle que ce poste est ouvert aux contractuels afin d'élargir les possibilités de candidatures. Il y aura cependant une attention au lien entre dimension artistique/pédagogique et dimension administrative/direction. On veillera aussi à ce que la notion de service public d'enseignement artistique soit au cœur des préoccupations du ou de la candidat(e) recruté(e).

Luc SEGUIN demande si l'annonce peut être diffusée aux membres du comité syndical.

Nathalie PERRIN-GILBERT y répond favorablement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9. Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire pour les trois fonctions publiques. Au conservatoire, le personnel pédagogique n'est pas éligible à ce nouveau régime. Le comité syndical du 3 juillet 2019 a adopté la délibération relative au déploiement du Rifseep pour les cadres d'emplois éligibles. Dans le cadre du dialogue social, des temps de travail en groupe de travail se sont tenus avec les représentants du personnel jusqu'à l'aboutissement d'un accord entre l'employeur et les représentants du personnel.

Ce nouveau régime est constitué de deux parties :

- d'une part fixe : l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) fixée selon :
 1. le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions (poids du poste)
 2. l'expérience professionnelle de l'agent (connaissance acquise par la pratique).
- d'une part variable : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Cette part est corrélée à l'entretien professionnel.

Le projet présenté est inspiré du régime indemnitaire en vigueur à la Ville de Lyon. Olivier CROUZET poursuit la présentation de ce nouveau régime indemnitaire, lequel se substitue à celui actuellement en vigueur. En l'état des textes réglementaires, il n'entre pas en vigueur pour les personnels pédagogiques. Il précise que tous les agents du conservatoire conserveront leur régime indemnitaire tel qu'il est versé aujourd'hui par l'employeur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nathalie PERRIN-GILBERT informe le comité syndical que, suite au comité technique du 14 juin dernier, le conservatoire a pris en compte l'usage fait par les enseignants de leur matériel personnel, que ce soit instrument de musique ou matériel informatique durant la période Covid. Elle prend l'exemple des enseignants de l'éducation nationale qui perçoivent chaque année une indemnité prenant en compte l'utilisation de leur matériel personnel.

Le cadre législatif actuel ne permet pas aux professeurs du conservatoire de disposer de cette indemnité.

Dans l'attente de réforme législative pouvant régler ce problème, il a été décidé en comité de direction d'attribuer aux enseignants à la fin de l'année 2021, une indemnité calculée sur la base forfaitaire de 300 € brut (base pour un enseignant à plein temps).

La mesure est estimée à hauteur de 50 000 € par an, l'objectif étant de pérenniser ce premier versement.

PARTENARIATS ET CONVENTIONS

10. Convention mise à disposition du conservatoire au profit du festival international de piano de Lyon

Le conservatoire accueille depuis de nombreuses années les épreuves du Concours International de Piano de Lyon. L'édition 2021 se déroulera du 5 au 9 juillet 2021.

L'association GPIPL gestionnaire de l'événement a sollicité la mise à disposition gratuite du Conservatoire, à savoir trente-neuf salles et studios. Pour ces cinq jours de présence, cette mise à disposition s'élève à un montant de 31.850 €. Elle n'aura à sa charge que la mise à disposition de la salle Debussy.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. Convention mise à disposition du conservatoire au profit des Rencontres européennes des Anches doubles

Les Rencontres européennes des anches doubles se tiendront sur le territoire de la Métropole lyonnaise du 22 au 26 octobre prochain. Ce festival biennal organisé par la fédération française des anches doubles prévoit un programme artistique et culturel riche, tel que des expositions, des ateliers, des masterclasses, des concerts de hautbois et de bassons.

Le festival en cours d'élaboration sur le site du Conservatoire de Lyon sera agrémenté de différentes manifestations et des concerts.

Des salles du site seront mises à disposition des professionnels pour qu'ils puissent exposer et valoriser leurs produits. Sont attendus des luthiers, fabricants, distributeurs, éditeurs, et accessoiristes afin qu'ils rencontrent leur public.

Au vu du caractère exceptionnel de ce festival, il est proposé d'exonérer totalement l'organisateur des frais de mise à disposition des locaux. Le coût global de mise à disposition serait de 12.620 €.

Nathalie PERRIN-GILBERT précise que la Ville de Lyon mettra à disposition gracieuse la Salle Molière et l'Auditorium afin de bien accueillir cet événement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12. Décisions de la présidente

Alain JACQUON rend compte des décisions qui ont été prises concernant des conventions passées avec différentes structures partenaires, et d'une décision en matière de marché public.

13. Questions diverses

Pas de questions diverses

Nathalie PERRIN-GILBERT informe que la cour de l'Hôtel de Ville va accueillir avec grand plaisir le conservatoire et ses musiciens à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin prochain.

Sur Lyon, la fête se déroulera sur un certain nombre de lieux où la maîtrise des jauges est possible.

La séance est levée.